

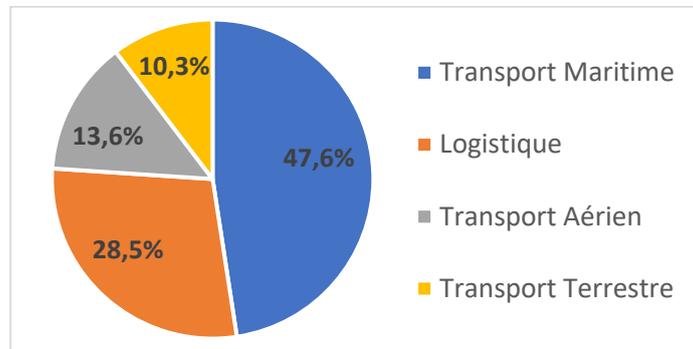
a) Résumé

FTAIF II n'a pas d'objectifs d'investissement durable mais promeut les caractéristiques environnementales et sociales suivantes :

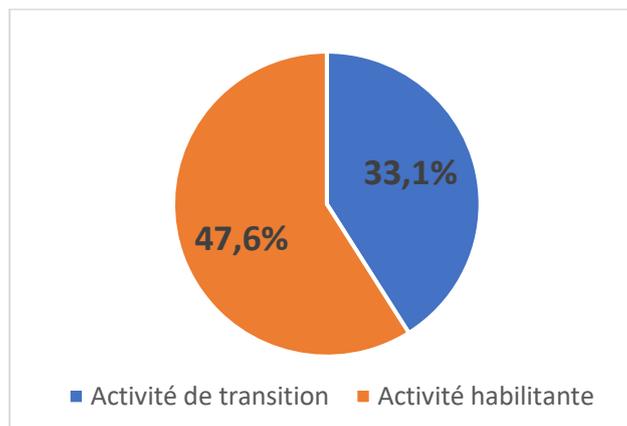
- l'atténuation des changements climatiques;
- la performance énergétique;
- l'utilisation durable des ressources;
- la protection des écosystèmes et de la biodiversité;
- la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption;
- le respect des droits de l'homme et la lutte contre les discriminations.

La stratégie d'investissement des Fonds favorise les caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées à travers:

- Une orientation vers la décarbonation des transports, de la logistique et de l'énergie : Flexam investit dans le secteur ferroviaire, et dans des actifs maritimes au service des énergies renouvelables (navires de fret transportant de la biomasse, CTVs exploitant des parcs éoliens offshore). En outre, Flexam contribue à l'économie circulaire en finançant des actifs en mi-vie ou reconditionnés. Les investissements de la FTAIF peuvent être répartis par secteur comme suit :



61,8 % des investissements réalisés par la FTAIF II sont alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales. Ils sont répartis comme suit:



- Politiques d'exclusion : Les critères d'investissement du Fonds excluent les investissements dans des secteurs tels que l'O&G non conventionnel, le charbon thermique, les armes controversées ainsi que les investissements dans des zones géographiques en guerre ou des zones où les droits de l'homme ne sont pas respectés. Parmi les exclusions des Fonds figurent également les investissements liés à des actifs ou des opérateurs qui ne respectent pas la réglementation (corruption, droit du travail, performance énergétique).

Au cours de la phase de pré-investissement, Flexam effectue une due diligence approfondie afin de s'assurer que l'investissement est conforme aux critères environnementaux et sociaux des fonds. Cette due diligence comprend différents processus :

- Analyse ESG approfondie (examen de la documentation fournie par la contrepartie, le courtier, les experts, questions-réponses avec la contrepartie, recherches sur Internet) ;
- Questionnaire ESG (conçu avec Ethifinance) pour évaluer le respect des Objectifs de Développement Durable tels que définis par l'ONU aux différents niveaux de la transaction (actif, opérateur, utilisateur final) ;
- Processus KYC pour vérifier l'identité et l'intégrité du client, notamment en ce qui concerne la corruption, le blanchiment d'argent, l'évasion fiscale ou le financement d'activités illégales.

Une fois l'investissement réalisé, Flexam s'assure qu'il reste responsable pendant la période d'investissement. Le questionnaire ESG est mis à jour annuellement dans le cadre du processus de gestion de portefeuille, et un rapport ESG est produit chaque année. Afin de mieux évaluer notre performance, nous nous sommes également engagés à nous soumettre à la notation UNPRI pour 2022.

Par ailleurs, Flexam souhaite étendre sa politique ESG au-delà de ses investissements en ayant un impact sur ses contreparties, leurs décisions stratégiques et leurs opérations. Même si elle ne siège pas aux conseils d'administration des entreprises, Flexam dispose de différents leviers d'influence tels que le conditionnement d'offres de financement plus attractives au respect de critères ESG élevés ou l'inclusion dans les contrats de crédit-bail de clauses conditionnant la poursuite du contrat au respect des objectifs d'émissions carbone pendant toute la durée de la transaction. Flexam encourage également ses contreparties à réfléchir à leur impact sur les facteurs environnementaux et sociaux en leur demandant de remplir annuellement le questionnaire ESG conçu avec Ethifinance.

En ce qui concerne l'objectif d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds, aucun seuil de référence n'a été désigné. Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds sont des lignes directrices qui guident en permanence la stratégie d'investissement du Fonds. Cependant, nous révisons les notations ESG attribuées à nos transactions sur une base trimestrielle dans le cadre de la notation établie avec Ethifinance. Cela nous donne une vision moins rigide de l'état de nos investissements et nous encourage également à prendre du recul et à considérer la transaction dans son

ensemble et à ne pas nous fier uniquement à un seuil de référence. Cela a permis à FTAIF II d'atteindre des chiffres ESG satisfaisants avec une note ESG globale de 73,3/100 pour 2022 selon la matrice d'évaluation ESG d'EthiFinance.

b) Pas d'objectif d'investissement durable

FTAIF II promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais il n'a pas d'objectifs d'investissement durable.

c) Caractéristiques environnementales et sociales promues par la ZLEIF II

Le Fonds promeut les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) suivantes :

- l'atténuation des changements climatiques;
- la performance énergétique;
- l'utilisation durable des ressources;
- la protection des écosystèmes et de la biodiversité;
- la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption;
- le respect des droits de l'homme et la lutte contre les discriminations.

d) Stratégie d'investissement

Tout d'abord, la stratégie d'investissement des Fonds favorise les caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées à travers des politiques d'exclusion:

- Au niveau sectoriel: l'investissement doit respecter les critères d'investissement du Fonds, qui excluent les investissements dans:
 - les actifs impliqués dans des projets de charbon thermique;
 - les actifs impliqués dans des projets pétroliers et gaziers non conventionnels, c.-à-d. le pétrole de schiste, le gaz de schiste, les sables bitumineux, les ressources pétrolières et gazières de l'Arctique;
 - les actifs liés à la production de boissons alcoolisées distillées et de tabac - et leurs dérivés;
 - les actifs impliqués dans la production d'armes controversées, à savoir les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions, les armes nucléaires, les armes biologiques et chimiques et les munitions à l'uranium appauvri.
 - Les actifs utilisés pour la production, la vente ou l'achat d'équipements et de biens dont le but est « d'infliger la peine capitale, la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ».

- Au niveau géographique: Les exclusions concernent également les pays d'investissement et FTAIF II a une liste d'exclusions qui empêche d'investir dans des pays en guerre ou des pays où les droits de l'homme ne sont pas respectés.
- Au niveau normatif : Enfin, FTAIF II exclut du périmètre de ses investissements les actifs qui ne respectent pas la réglementation ou dont l'opérateur ne respecte pas la réglementation qu'elle porte sur la performance énergétique, la sécurité, etc. ou sur la corruption, le respect des droits de l'homme, le droit du travail.

Par ailleurs, FTAIF II promeut les investissements dans des actifs respectueux de l'environnement dans le but de contribuer à la décarbonation du transport et de la logistique. Sans financer directement la recherche et le développement dans ces secteurs, Flexam veut contribuer à l'écologisation de ces secteurs en acquérant des actifs plus respectueux de l'environnement, tels que des hélicoptères et des navires fonctionnant aux biocarburants et à d'autres actifs économes en énergie. Flexam a également pour objectif de continuer à financer le secteur du fret ferroviaire car le train représente une véritable alternative aux moyens de transport polluants. Le secteur des transports, plus généralement, est soumis à des règles d'émissions de plus en plus strictes et puisque la stratégie de Flexam reste largement celle d'investir dans le secteur des transports, les investissements de Flexam tendront nécessairement vers un plus grand respect de l'environnement.

Enfin, FTAIF II cherche à favoriser la transition énergétique en investissant dans des actifs tels que des navires opérant sur des parcs éoliens offshore ou des navires de fret transportant de la biomasse. Dans le cadre de cette stratégie d'investissement orientée vers la transition énergétique, d'autres énergies renouvelables sont aussi envisagées comme secteur d'investissement telles que la géothermie ou le photovoltaïque.

e) Répartition des investissements

Voici la liste des investissements réalisés par le FTAIF II depuis ses débuts jusqu'au 31/12/2022 :

Investissements	Secteur	% Actifs	Pays
<i>Longship I – Vraquiers</i>	<i>Transport maritime</i>	<i>17,3%</i>	<i>Pays-Bas</i>
<i>GROB – Avions d'entraînement</i>	<i>Transport aérien</i>	<i>13.6%</i>	<i>Allemagne</i>
<i>NOG – CTV de classe M</i>	<i>Transport maritime</i>	<i>12.2%</i>	<i>Danemark</i>
<i>Longship II – Vraquiers</i>	<i>Transport maritime</i>	<i>11.4%</i>	<i>Pays-Bas</i>
<i>Gaussin – Véhicules logistiques électriques</i>	<i>Transport terrestre</i>	<i>10.3%</i>	<i>France</i>
<i>Ontime III – Remorques et conteneurs</i>	<i>Logistique</i>	<i>9.8%</i>	<i>Espagne</i>
<i>Ontime IV – Balances volumétriques</i>	<i>Logistique</i>	<i>8.3%</i>	<i>Espagne</i>
<i>NOG – CTV de classe E</i>	<i>Transport maritime</i>	<i>6.7%</i>	<i>Danemark</i>
<i>IMT – Traqueurs</i>	<i>Logistique</i>	<i>2.7%</i>	<i>Pays-Bas</i>
<i>IMT – Traqueurs et capteurs</i>	<i>Logistique</i>	<i>1.3%</i>	<i>Pays-Bas</i>
<i>NA-KD – Solution de stockage automatisé</i>	<i>Logistique</i>	<i>1.2%</i>	<i>Pays-Bas</i>

Depuis sa création le 31/12/2022, FTAIF II a investi dans les secteurs suivants :

<i>Industrie</i>	<i>Investissement Flexam</i>
<i>Transport maritime</i>	<i>47.6%</i>
<i>Logistique</i>	<i>28.5%</i>
<i>Transport aérien</i>	<i>13.6%</i>
<i>Transport terrestre</i>	<i>10.3%</i>

Au 31/12/2022:

- 61,8% des investissements réalisés par FTAIF II étaient alignés sur des caractéristiques environnementales et sociales (même s'il ne s'agit pas d'investissements durables) ;
- Parmi ces investissements alignés sur les caractéristiques E/S :
 - 33,1 % ont été réalisés dans le cadre d'activités de transition;
 - 47,6 % ont été réalisés dans le cadre d'activités habilitantes.

Les investissements non alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales sont principalement des investissements dans la logistique (balances volumétriques, solution de stockage automatisée, chariots élévateurs télescopiques rotatifs, conteneurs frigorifiques et remorques), ainsi que des investissements dans des avions d'entraînement. Cependant, ces investissements peuvent également avoir des aspects environnemental et social positifs :

- Les chariots élévateurs télescopiques rotatifs sont certifiés UE 2016/1628 pour les faibles émissions;
- La solution de stockage automatisé améliore les conditions des travailleurs et réduit les risques de troubles musculo-squelettiques. En outre, il réduit les besoins en espace de stockage jusqu'à 75% et limite par conséquent la bétonisation;
- Les balances volumétriques, les conteneurs frigorifiques et les remorques ont été financés pour un opérateur qui a souscrit un prêt syndiqué « vert » conditionné à un certain nombre de KPI, dont la réduction des émissions carbone, l'utilisation de panneaux photovoltaïques dans ses centres logistiques et l'installation de bornes de recharge électrique dans ses centres logistiques pour verdir sa flotte.

f) Contrôle des caractéristiques environnementales et sociales

Au cours de la phase de pré-investissement, une analyse ESG approfondie de l'actif est effectuée pour s'assurer que l'actif entre dans le périmètre d'investissement du Fonds en termes de critères ESG tels que décrits en d).

Cette analyse pré-investissement s'accompagne de la réalisation d'un questionnaire ESG développé avec EthiFinance pour évaluer le respect des Objectifs de Développement Durable tels que définis par l'ONU aux différents niveaux de la transaction, celui de l'actif lui-même, de l'opérateur et du bailleur final. Ce questionnaire consiste en une grille d'évaluation de 17 critères. Voici quelques exemples d'indicateurs suivis dans le cadre de l'évaluation ESG des actifs :

Caractéristiques environnementales et sociales	Exemple d'indicateur d'évaluation
Atténuation du changement climatique	Avez-vous mis en place un système de management (environnemental, qualité, etc.) répondant à une ou plusieurs normes internationales ?
Performance énergétique	L'actif évoluera-t-il en matière de performance énergétique ?
Utilisation durable des ressources	Pourriez-vous indiquer le type d'énergie utilisée (fossile, électrique, etc.) et la performance énergétique de votre actif?
Protection des écosystèmes et de la biodiversité	L'actif/l'activité est directement conforme à l'objectif de développement durable (ODD) suivant : - ODD 15 : Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser la dégradation des terres et enrayer l'appauvrissement de la diversité biologique
Bonne gouvernance et lutte contre la corruption	Formalisation d'une politique anti-corruption et d'une conduite professionnelle
Respect des droits de l'homme et lutte contre les discriminations	L'actif est-il utilisé dans des pays présentant des risques pour les droits de l'homme ?

Une fois l'investissement réalisé, nous veillons à ce qu'il reste responsable tout au long de la période d'investissement. Le questionnaire ESG est mis à jour annuellement dans le cadre du processus de gestion de portefeuille, et un rapport ESG est produit chaque année afin d'évaluer nos performances ESG sur l'année et de mieux envisager les évolutions futures à mettre en place pour nous rapprocher des caractéristiques sociales et environnementales

promues par le fonds. Afin de mieux évaluer notre performance, nous nous sommes également engagés à nous soumettre à la notation UNPRI pour l'année 2022.

g) Méthode

En ce qui concerne l'objectif d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds, aucun seuil de référence n'a été désigné. Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds sont des lignes directrices qui guident en permanence la stratégie d'investissement du Fonds. Cela a permis à FTAIF II d'atteindre des chiffres ESG satisfaisants avec un score ESG global de 73,3/100 pour 2022 selon la matrice d'évaluation ESG d'EthiFinance :

Type d'actifs	Catégorie		Utilisateur		Moyenne
	%	de l'actif	Opérateur	final	
Camions logistiques bas carbone	9%	83.3	71.7	100	83.2
Avions d'entraînement	19%	33.3	80.8	100	60.9
Traqueurs et capteurs de température	1%	100	52.1	100	85.6
Traqueurs	2%	100	52.1	100	85.6
Chariots élévateurs télescopiques rotatifs	4%	66.7	52.1	100	69
Vraquiers	14%	54.2	70.8	100	68.3
Vraquiers	18%	54.2	87.1	100	73.2
Solution de stockage automatisé	1%	83.3	87.5	100	87.9
Navires de transfert d'équipage	6%	75	98.8	87.5	84.6
Navires de transfert d'équipage	10%	75	98.8	87.5	84.6
Conteneurs frigorifiques et remorques	8%	41.7	86.3	100	66.7
Balances volumétriques	7%	91.7	86.3	100	91.7
Moyenne du portefeuille		59.4	80.7	97	73.3

h) Sources et traitement des données

Les données utilisées dans les procédures pour atteindre les caractéristiques E/S proviennent de diverses sources.

L'analyse ESG en phase de pré-investissement implique :

- Des recherches approfondies menées sur Internet pour mieux comprendre l'actif, son activité, son impact et son positionnement ESG par rapport aux autres actifs substituables, ainsi que pour mieux comprendre l'activité de la contrepartie et des différents acteurs impliqués et leur impact environnemental et social ;
- Examen de la documentation fournie par la contrepartie, opérateur ou courtier. Cette documentation peut consister en des présentations de l'entreprise, de son marché, de l'actif, de la transaction ou du business plan, mais il est également

possible d'obtenir des documents de la contrepartie détaillant les calculs des émissions de CO₂, par exemple;

- Échanges par courriel ou visioconférence avec la contrepartie, l'opérateur ou l'apporteur d'affaires, afin d'obtenir des réponses à des questions spécifiques;
- Enfin, nous pouvons également faire appel à des experts et consultants pour nous aider à comprendre l'actif, le marché et les enjeux ESG associés.

En parallèle de cette analyse ESG, nous demandons également à nos contreparties de remplir le questionnaire ESG conçu avec EthiFinance.

La confiance que nous accordons à ces données repose sur leur quantité, les croisements que nous faisons entre les différentes données fournies par différentes sources et sur notre jugement professionnel.

Les données sont traitées de différentes manières à différentes étapes du processus d'investissement :

- Les données obtenues dans le cadre de l'analyse ESG pré-investissement sont incluses dans le mémorandum d'investissement pour évaluation par le comité d'investissement. Cette évaluation est basée sur des données qualitatives et/ou quantitatives. Les données quantitatives peuvent inclure les émissions de carbone ou le nombre de voitures électriques dans le parc automobile d'une entreprise, par exemple. Les membres du comité d'investissement examinent ces données en détail afin de donner un avis positif ou négatif;
- Les données obtenues dans le cadre du questionnaire ESG conçu avec EthiFinance sont ensuite calculées pour attribuer des notations à l'actif, à la contrepartie et à l'utilisateur final. La note finale attribuée à la transaction est obtenue en pondérant les notes de l'actif à 50%, de l'opérateur à 30% et de l'utilisateur à 20%. Ces notations sont prises en compte dans la décision d'investissement et sont mises à jour et revues trimestriellement lors des revues de portefeuille.

i) Limites des méthodes et des données

En ce qui concerne la méthode utilisée pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds, aucun seuil de référence n'a été désigné. Par conséquent, nous n'évaluons pas l'alignement de nos investissements avec les caractéristiques E/S à l'aide de seuils fixes. Cependant, nous révisons les notations ESG attribuées à nos transactions sur une base trimestrielle dans le cadre de la notation établie avec EthiFinance.

Cela nous donne une vision moins rigide de l'état de nos investissements et nous encourage également à prendre du recul et à considérer la transaction dans son ensemble et à ne pas nous fier uniquement à un seuil de référence. Par ailleurs, la stratégie d'investissement de Flexam repose en partie sur des exclusions qui permettent à FTAIF II d'atteindre des chiffres satisfaisants en termes de score ESG, réduisant ainsi le besoin d'un seuil. La note globale de FTAIF II dans le cadre de la matrice d'évaluation ESG d'EthiFinance était de 73,3/100 en 2022, aucune transaction n'étant inférieure à 60/100.

En ce qui concerne la source et le traitement des données, certaines limites peuvent être relevées dans les procédures Flexam. En effet, Flexam n'a pas systématiquement accès à des données quantitatives pour l'évaluation de l'impact environnemental des différents actifs. Mais nous atténuons ce risque en recherchant des données sur des actifs similaires sur Internet et si nous n'avons pas l'assurance suffisante que l'actif est conforme à nos critères ESG, nous pouvons faire appel à un expert pour obtenir un meilleur confort.

Par ailleurs, afin de réaliser son analyse ESG pré-investissement, Flexam obtient ses données auprès de diverses sources externes qui peuvent être interrogées que ce soit l'opérateur, le courtier ou les différents sites web consultés. Cependant, le risque que ces informations soient incorrectes ou trompeuses est atténué par :

- Le fait que les sources telles que les sites Web sont toujours renseignées sous forme de notes de bas de page dans le mémorandum d'investissement qui est ensuite examiné par diverses personnes à différents niveaux. L'équipe d'investissement cherche toujours à se référer à des sources fiables;
- La multitude de données et les références croisées faites entre les différentes données fournies;
- Jugement professionnel.

j) Diligence raisonnable

Au cours de la phase de pré-investissement, Flexam effectue une due diligence approfondie afin de s'assurer que l'investissement est conforme aux critères environnementaux et sociaux des fonds. Cette due diligence comprend différents processus :

- Une analyse ESG exhaustive est réalisée et les conclusions sont incluses dans le mémorandum d'investissement afin d'être prises en compte lors du comité d'investissement. Cette analyse ESG est effectuée par différents moyens, via l'examen de la documentation fournie par la contrepartie, le courtier ou par d'autres experts tiers, via des questions-réponses et des discussions avec la contrepartie ou via des recherches sur Internet;
- Un questionnaire ESG est rempli par la contrepartie pour évaluer le respect des Objectifs de Développement Durable tels que définis par l'ONU aux différents niveaux de la transaction, celui de l'actif lui-même, de l'opérateur et de l'utilisateur final ;
- La due diligence est complétée par un processus KYC afin de vérifier l'identité et l'intégrité du client, notamment en ce qui concerne la corruption, le blanchiment d'argent, l'évasion fiscale ou le financement d'activités illégales telles que le terrorisme. Au cours du processus KYC, différents documents sont demandés tels que les statuts ou les documents d'identité des dirigeants de la société.

Enfin, après la due diligence, certaines clauses sont incluses dans les contrats afin de s'assurer que la contrepartie reste intègre pendant la période de la transaction.

k) Politiques d'engagement

FTAIF II n'étant pas un Fonds d'équity, les investissements réalisés n'impliquent pas l'acquisition d'actions des sociétés liées et ne permettent donc pas à Flexam de siéger aux conseils d'administration des sociétés.

Cependant, Flexam souhaite étendre sa politique ESG au-delà de ses investissements en ayant un impact sur ses contreparties, leurs décisions stratégiques et leurs opérations.

Le premier levier d'influence du Fonds est de conditionner des offres de financement plus attractives au respect de critères ESG élevés. Plus les actifs que la contrepartie cherche à financer sont verts, plus Flexam sera enclin à offrir des taux d'intérêt bas. Cela peut encourager les contreparties à revoir leurs stratégies d'acquisition à long terme en s'orientant vers des actifs plus respectueux de l'environnement afin d'obtenir un financement plus attractif.

Flexam a également déjà inclus dans ses contrats de crédit-bail des clauses subordonnant la poursuite du contrat au respect des objectifs d'émissions carbone pendant toute la durée de la transaction. Cette seconde approche permet d'influencer la contrepartie dans ses opérations quotidiennes dans le but de réduire ses émissions sur le long terme.

Enfin, en demandant chaque année à ses contreparties de remplir le questionnaire ESG conçu avec EthiFinance, Flexam encourage ses contreparties à réfléchir à leur impact sur les différents critères ESG évalués afin de répondre correctement aux questions.